

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 A 20H30**

**PRÉSENTS** : GARNIER Monique, ROCHER Yves, SANVICENTE Frédérique,  
DELILLE Véronique, PAIMBLANC Benjamin, RENAULT Sylvie,  
BEAUVISAGE Bernadette.

**ABSENTS EXCUSES** : FREMONT Jacqueline, RIVIERE Fabrice, FORGEAS Jean-  
Pierre.

**ABSENTS** : GUILLEMOT Véronique, EUVRIE Charles, BOYREAU Carole.

**POUVOIRS** : FREMONT Jacqueline à GARNIER Monique

**SECRÉTAIRE** : PAIMBLANC Benjamin

**I) APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU**

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

**II) AMENAGEMENT AIRE DE CO-VOITURAGE**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de co-voiturage devant l'église de Vimont, la commune a lancé une consultation en procédure adaptée. Après ouverture des plis lors de la commission d'appel d'offre du 17/10/2018 et analyse par le maître d'œuvre Imagine, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise TOFFOLUTTI, mieux-disante pour un montant de 52 287 € HT soit 62 744,40 € TTC

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ↳ Décide de retenir l'entreprise TOFFOLUTTI, mieux-disante pour un montant de 52 287 € HT.
- ↳ Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent au projet d'aménagement d'une aire de co-voiturage.

**III) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES  
OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE  
DISTRIBUTION DE GAZ**

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action

collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Elle propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, soit 4563 m de réseau de distribution publique de gaz sous voirie communale et 19 m de réseau de transport de gaz sous voirie communale, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323, soit pour l'année 2018 un montant de 312 € pour le réseau de distribution et 121 € pour le réseau de transport.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- ↳ adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

#### **IV) DECISION MODIFICATIVE N°1**

Il n'y a pas de nécessité budgétaire de prendre une décision modificative.

#### **V) SANTE COMMUNALE**

Suite à la délibération du 28 mai 2018 et pour suivre les préconisations de la Préfecture, Madame le Maire propose que pour toute demande émanant d'assurance, de mutuelle concernant des offres de santé pour la population de Vimont, une convention de partenariat soit signée, afin de permettre l'accès à une complémentaire santé à tarif avantageux.

En contrepartie, la commune mettra à disposition une salle pour des réunions d'information, au tarif habituel de location, mais ne fournira pas de fichier ou de liste de population.

Madame le Maire insiste bien sur le rôle d'indicateur de la commune et qu'elle n'est en aucun cas partie prenante entre l'assureur ou mutuelle et les habitants.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- ↳ Approuve le principe de santé communale avec un rôle d'indicateur pour toute proposition d'assureur ou mutuelle.

- ↳ Autorise Madame la Maire à signer tout document afférent à ces partenariats.

## VI) TRAVAUX

Les divers travaux de terrassement et d'aménagement, réalisés par l'entreprise LEFEVRE, aux alentours de la salle polyvalente et du CR8 débiteront en décembre. Le coût total des travaux s'élève à 8060,50 € HT soit 9672,50 € TTC.

Ces travaux risquent de ne pas être terminés pour la fin de l'année.

Après leur réalisation, il faudra :

- délimiter les places de stationnement le long du chemin de Béneauville,
- retirer les barrières bleues
- faire des emplacements le long de la salle polyvalente

## VII) DIVERS

- ↳ Recensement de la population : cette campagne débutera le 17 janvier et prendra fin le 16 février 2019. La commune sera divisée en 2 districts, c'est pourquoi 2 agents recenseurs, Nathalie FERRE et Sylvaine EDDAIF réaliseront cette collecte.
- ↳ Remplacement agent d'accueil: la procédure de recrutement est terminée. Après étude des candidatures, celle de Virginie HATTIGER, habitante de Vimont, a été retenue. Elle remplit les mêmes fonctions dans une autre commune actuellement. Il s'agira donc d'une mutation.
- ↳ Contournement Bellengreville-Vimont : l'enquête publique pour les parcelles a eu lieu du 10 au 26/10/2018.
- ↳ Cantine scolaire : les travaux sont toujours à l'arrêt, en attente des résultats d'expertise
- ↳ Conseil d'école : pour la rentrée 2019/2020, les prévisions sont de 153 élèves en élémentaire, ce qui est suffisant pour un maintien des classes actuelles. En revanche en maternelle, les effectifs ne seront peut-être pas assez importants pour garder la 4<sup>ème</sup> classe.  
Un courrier sera adressé au rectorat, demandant l'affectation d'un maître E. en effet, une trentaine d'élèves ont besoin d'être pris en charge par un enseignant spécialisé en raison des difficultés qu'ils rencontrent.  
Les enseignants sont d'accord sur le principe de la venue des élèves de CM2 le 28/04/2019, journée des déportés, à la stèle Camille Blaisot.
- ↳ Coupe et élagage des arbres : des travaux d'entretien des arbres ont déjà été entrepris, mais certains seront coupés avec replantation de végétaux plus faciles d'entretien et pour préserver les espaces verts de la commune. Des plantations ont été réalisées sur le « haricot » à l'intersection de la rue du général de Gaulle et du maréchal Leclerc. Les mêmes seront faites à l'entrée de ce lotissement.

- ↪ Collecte déchets verts : pour les personnes à partir de 70 ans, la collecte se fera une fois par mois, le 1<sup>er</sup> lundi du mois, pour la période allant de décembre jusqu'à fin mars.
- ↪ Collecte sapin de Noël : le lundi 14/01/2019
- ↪ Arbre de Noël : le samedi 22/12/2018.
- ↪ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévu, la prochaine réunion se tiendra le lundi 17 décembre 2018.

Séance levée à 21h30

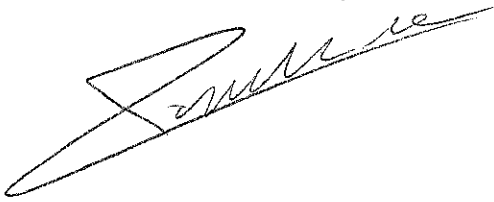
Délibérations du Conseil Municipal prise lors de la séance du 12 novembre 2018 :

N° 30/2018 Aménagement aire co-voiturage

N° 31/2018 Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz

N° 32/2018 Santé communale

PAIMBLANC Benjamin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benjamin Paimblanc', written over a horizontal line.